JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Aor. XAI

MONTRÉAL, JUILLET 1897

No 3

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de mualcipalités scolaires—Nominations diverses—Bureau des Examinateurs catholiques de Montréal (suite).— Conseil de l'Instruction publique, session de mai dertiler—Conférence des Instituteurs à l'École Normale Jacques-Cartier.— Conditions D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.— An-MONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Département de l'Instruction publique.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 mai dernier (1897), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Vincent d'Adamsville, comté de Brome, les lots Nos 1 et 10 inclusivement, des rangs II et III du canton de East-Farnham, et les lots Nos 3 à 10 inclusivement du rang IV du dit canton.

Et détacher de la municipalité scolaire de Saint-François-Xavier-de-Shefford, comté de Shefford, cinquante acres du lot No 2, cent acres du lot No 3, tout le côté sud de la rivière des lots Nos 4, 5, 6 et 7, du rang V, du canton de East.Farnham.

Et ériger tout ce territoire en municipalité scolaire distincte, pour les catholiques seulement, sous le nom de "Saint-François-Xavier-de-East-Farnham."

Cette érection ne devant prendre effet que le ler juillet prochain, 1897.—Gazette officielle, 5 juin dernier. DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENTANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 mai dernier (1897) d'ériger en municipalité scolaire (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Saint-Pierre-de-Vérone," comté de Missisquoi, le territoire cidessous décrit, savoir : les Nos 16 jusqu'à 20; 26 jusqu'à 39; 45 jusqu'à 52; 58 jusqu'à 72; 79 jusqu'à 92; 97 jusqu'à 105; 108 jusqu'à 110; 132 jusqu'à 153; 155 jusqu'à 211; une partie du lot 214; une partie du lot 228; 241 jusqu'à 243; 251 jusqu'à 257; 263 et 264, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Stanbridge, comté de Missisquoi (municipalité scolaire de Saint-Damien-de Stanbridge); Damien-de Stanbridge);

Aussi les lots 120 jusqu'à 123; 125 jusqu'à 137, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel, dans la municipalité

renvoi du cadastre officiel, dans la municipalité scolaire de Notre - Dame-des - Anges-de-Stanbridge, Missisquoi;
Aussi les lots No 1 jusqu'à 15; 21 jusqu'à 25; 40 jusqu'à 44; 53 jusqu'à 57; 73 jusqu'à 78; 93 jusqu'à 96; 106 et 107; 111 jusqu'à 131, et 154, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Stanbridge, municipalité scolaire de "Saint-Sébastien," Iberville: Iberville;

Aussi les Nos 170 jusqu'à 181, inclusivement,

Aussi les Nos 170 jusqu'a 181, inclusivement, tous des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de "Saint-George-de-Clarenceville," Missisquoi, encore dans la municipalité scolaire; Aussi les Nos 170 jusqu'à 181, inclusivement, tous des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de Saint-George-de-Clarenceville," Missisquoi encore dans la numicipalité scolaire de sisquoi, encore dans la municipalité scolaire de Saint-Sébastien, Iberville. Enfin les lots 154 jusqu'à 173; 347 jusqu'à 355a; 856 jusqu'à 360, 361 jusqu'à 369, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de Saint-Sébastien, Iberville.

L'érection de cette nouvelle municipalité scolaire ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1897).—Gazette officielle, 5 juin dernier.